



Y a-t-il obligation à créer un espace fumeur sur un lieu de travail en particulier une crèche.

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 18 octobre 2002

Bonjour Je voudrais savoir si il y a obligation de créer un espace fumeur sur un lieu de travail en particulier une crèche. Je serai tenté de dire que non.

Pouvez vous me donner une réponse ainsi que l'article de loi qui régit cela.

Merci je suis fumeur mais je préserve la santé des autres et respecte les environnements communs.

Réponse :

Si vous parcourez les nombreuses pages du site DNF vous constaterez que, de notre coté, nous respectons aussi les fumeurs et que notre objectif principal est de permettre aux non-fumeurs de respirer l'air pur.

Le Décret no 92-478 du 29 mai 1992 répond à votre question dans ses articles 1, 2 et 9 L'article 1 établit l'interdiction de fumer dans ce lieu.

L'article 2 organise les exceptions à la règle générale précitée. Il n'impose pas l'obligation de créer un espace fumeur mais il la suggère.

Il va de soi que, dans le cas d'une crèche, les articles 2, 3 et 9 du décret devront être respectés avec une rigueur particulière. Les enfants ne devront en aucun cas être mis en présence de fumée de tabac.